

Bulletin d'Informations N° 26 - Septembre 2024

DINEAULT

Site Internet : dineol.fr

Mairie :
02 98 26 00 55
mairie-dineault@orange.fr



Commune
à découvrir
Patrimoine - Nature - Culture



Sommaire n°26

- P1 : (Couverture)** : -Moules-Frites – J.P. DOUGUET – Bar « D'Elfe in Breizh » - Fête du Passage. - Algéco.- Laure LAROUR
- P2** : - Édito de Christian HORELLOU. - Laure LAROUR.
- P3-4** : - CR du Conseil Municipal.
- P5** : - Travaux sur la commune.
- P6** : - Hommage J. P. DOUGUET (St Nic)
- CdF : Moules-frites
- Bar « D'Elfe in Breizh »

- P7** : - Rentrée Scolaire École STE ANNE
- Rentrée des Associations
- P8** : - Scolaire École P. DOUGUET
- RGPD (Application)
- P9** : - PNRA : Retour sur la Charte
- P10** : - Concours Photos (Réglement)
- P11** : - Dernière minute : Le Passage
- CdF : Le Marché de Noël.
- P12** : - Octobre Rose
- Etat-Civil

Directeur de Publication : Christian HORELLOU
Bulletin Municipal conçu, réalisé, imprimé et distribué par le « Comité de Rédaction »
Mairie de DINEAULT. Bulletin Municipal n° : 26. Date d'édition : 18 septembre 2024

121 petits dinéaultais ont fait leur rentrée le 2 septembre : L'école publique Pierre Douguet accueille cette année 91 enfants soit un effectif stable par rapport à 2023 et l'école privée Sainte Anne scolarise 30 enfants, effectif en légère hausse.

Avec Marie Louise Burlot, adjointe en charge des affaires scolaires, et avec l'équipe municipale, nous avons à cœur de donner aux enseignantes les conditions optimales pour remplir leur mission, notamment la transmission des savoirs et de faciliter le travail du personnel communal non enseignant (ATSEM agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) qui assure au quotidien le bien-être des enfants. L'installation toute récente d'un bâtiment modulaire (54m²) répond à cet objectif. Il sera utilisé pour la garderie et libère ainsi une des 5 salles de l'école. La salle ainsi libérée permettra aux enseignants et personnels spécialisés de se réunir, en dehors des 4 salles de cours, avec les enfants qui en ont besoin.

La commune a la charge de l'école publique Pierre Douguet et du restaurant scolaire. Elle est propriétaire des locaux dont l'entretien et le fonctionnement sont assurés par le budget communal. De même, les personnels de service (entretien, garderie, service cantine), les ATSEM et la cuisinière sont des personnels communaux.

En ce qui concerne l'école Sainte Anne, école privée sous contrat d'association, la commune participe aux dépenses de fonctionnement en proportion du nombre d'élèves, sur la base des dépenses pour un élève de l'école publique, c'est la loi. D'autres dépenses sont facultatives et laissées à l'appréciation de la commune, comme la participation au financement de certaines activités périscolaires, de la restauration scolaire et de la garderie. C'est un choix de la majorité municipale, pour chacune des écoles.

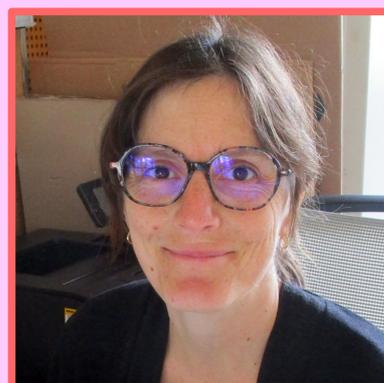
En temps normal, la commune assure elle-même le service de restauration scolaire pour les deux écoles. Les repas sont confectionnés sur place ce qui présente plusieurs avantages : La commune garde la maîtrise totale de la restauration. Lors de la dernière année scolaire, la centaine de repas quotidiens a été préparée sur place avec efficacité et compétence par Laëtitia avec l'aide d'Emilie. Laëtitia est absente pour quelques mois. En attendant de confectionner à nouveau les repas sur place, nous avons fait appel momentanément à une société extérieure : Il s'agit de Convivio qui prépare les repas à Dirinon et qui privilégie, autant que faire se peut, les produits frais et l'approvisionnement local. La participation des parents au financement des repas reste inchangée. A noter cependant qu'une trentaine d'enfants bénéficie du repas à un euro. De même, l'inscription obligatoire des enfants à la cantine sur le portail numérique mis à disposition par la mairie reste d'actualité car elle permet d'ajuster au mieux les quantités.

La rentrée est aussi celle des associations et des bénévoles. Ils apportent par leur engagement une réponse collective à l'individualisme ; ils jouent un rôle majeur dans la vie des Dinéaultais, ils facilitent aussi l'intégration des nouveaux arrivants. C'est l'occasion de remercier tous les bénévoles qui, à quelque niveau que ce soit, se dépensent sans compter au service des Dinéaultais. Je pense aux bénévoles de la bibliothèque qui fonctionnent toute l'année et aux membres du comité des fêtes et des associations qui organisent des événements festifs. Je souhaite, au nom de la commune, une bonne rentrée et une bonne année scolaire en primaire, au collège, au lycée et en études supérieures.

(Le Maire : **Christian HORELLOU**).

Laure LAROUR est la dernière arrivée dans les services administratifs de la mairie qu'elle partage d'ailleurs avec l'accueil de l'Agence Postale. Originnaire de Plomodiern, après un master spécialité journalisme juridique, elle a travaillé quelque temps en collectivité comme chargée de communication dans le sud de la France. Arrivée en Bretagne en suivant son conjoint, elle a repris ses études et passé un master en droit de l'immobilier, ce qui l'a amenée à travailler en agence en tant que gestionnaire locatif, puis syndic de copropriété. A la naissance de ses enfants, quoi de plus normal que de faire une pause dans cette activité. Elle s'est donc installée comme assistante maternelle pendant 4 ans.

Très attachée au service public, elle a préféré postuler ensuite dans la fonction publique territoriale. Embauchée comme assistante de direction à la mairie de Carhaix et à Poher Communauté, elle y est restée 4 ans. L'annonce pour le poste d'agent administratif de Dinéault a été une opportunité qui lui a permis de se rapprocher de son domicile et diversifier ses compétences.



Le compte rendu de la séance du 4 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Procurations	3
Votants	19

Modification des statuts de la CCPCP

Rapporteur : Christian HORELLOU : Cette modification a pour but essentiel d'ajouter aux compétences intercommunales, celle permettant la création, la gestion et l'exploitation des abattoirs publics. Ainsi ne subsistent dans les statuts que les 3 catégories suivantes : → Les compétences obligatoires, → Les compétences que la CCPCP peut exercer en lieu et place de ses communes membres, → Les compétences supplémentaires ou facultatives que les communes peuvent transférer à leur Communauté de Communes. C'est donc dans cette dernière catégorie, qu'est ajoutée la compétence relative à l'abattoir public du Faou. Il s'agit d'approuver le principe d'une nouvelle mise à jour des statuts de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. (3 abstentions).

Exonération Cotisation foncière des entreprises.

Rapporteur : Christian HORELLOU : Le Maire de Dinéault expose les dispositions du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) applicable aux établissements créés, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) bénéficiant de l'exonération de l'impôt sur les revenus (IR) ou sur les sociétés (IS). Les conditions à remplir : les entreprises doivent être créées ou reprises entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, être en micro, petite ou moyenne entreprise (-de 250 salariés), avoir un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions d'€, un total de bilan inférieur à 43 millions d'€, ou être une très petite entreprise (-de 11 salariés). Ces critères s'appliquent différemment selon que la commune se trouve en zone FRR ou FFR+. L'exonération s'effectue pendant 5 ans, puis de manière dégressive pendant 3 ans : -75%, -50% et -25%. Le Conseil, consulté, instaure cette exonération de cotisation foncière, et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. (Unanimité).

Exonération Cotisation foncière des immeubles.

Rapporteur : Christian HORELLOU : L'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des immeubles relève également d'une procédure identique. Après consultation le Conseil décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées au code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au code général des impôts, et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. (Unanimité).

Cantine scolaire. ASP Loi Egalim

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une première convention avait été signée le 21 décembre 2021, suite à la délibération adoptée lors du conseil municipal du 1er décembre 2021 celle-ci expirant au 31/12/2024. La convention précise que l'État verse une aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal de 1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles et le nombre d'enfants du foyer. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur à 1 000 €. A compter du 1er janvier 2024, le gouvernement amplifie ce dispositif, le montant de l'aide de l'État est porté de 3€ à 4€ par repas facturé à 1€ maximum, si la collectivité s'engage à inscrire sa cantine sur la plateforme publique « ma cantine » comme c'est le cas à Dinéault. Afin de bénéficier de cette bonification, la collectivité doit renouveler la convention triennale avec l'Agence de Santé et de Paiement (ASP) et signer en parallèle un avenant à la convention triennale appelé Avenant Egalim qui sera conclu jusqu'à la date de fin de la convention triennale en cours. (3 abstentions)

ERASMUS Convention Encaissement

Rapporteur : Christian HORELLOU : Les institutrices, ATSEM, AESH, et intervenants du RASED de l'école publique Pierre DOUGUET ont pour projet dès novembre 2024 d'effectuer des voyages dans plusieurs pays d'Europe (Portugal, Italie, Suède et Finlande) afin de renforcer et d'acquérir des techniques d'apprentissage de l'inclusivité développées dans ces écoles européennes.

Madame Alison GOUEDIC, directrice de l'école Pierre DOUGUET a déposé un dossier auprès de l'Agence Erasmus et a obtenu une subvention d'un montant maximum de 34 686.00 € versée en deux fois, avant et après l'exécution du projet. Cette subvention vise à financer les coûts réels des séjours : frais de voyage, frais de séjour, visites préparatoires, frais d'inscription...

Elle sera versée directement par l'Agence Erasmus à la Commune de Dinéault, qui la reversera sur le compte de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). le principe de l'encaissement de recettes par l'intermédiaire pour le compte de tiers doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité et d'une convention. Cette convention adoptant le principe de l'encaissement de la subvention de l'Agence Erasmus par la collectivité pour le compte de l'OCCE et du reversement de celle-ci doit être signée entre l'école Pierre DOUGUET et la Commune de Dinéault. (Unanimité)..

(Suite : page suivante).

Bibliothèque Convention BDF

Rapporteur : Christian HORELLOU : La Bibliothèque du Finistère (BDF) souhaite relancer les conventions afin de remplacer les plus anciennes, et ainsi redéfinir le partenariat avec les communes en proposant des objectifs à travailler ensemble et à atteindre dans un délai de 3 à 6 ans. La convention définit les engagements réciproques des parties pour la réalisation d'objectifs précis contribuant au développement de la bibliothèque dans la Commune de Dinéault. Il s'agit de permettre l'accès des habitants à une bibliothèque et d'offrir au public

des collections actualisées et un service de qualité. Cependant, la Commune émet des réserves sur différents articles de la convention : → Article 2 – Personnel qualifié : pour les communes de moins de 2 000 habitants, la gestion et l'animation de ce service sont confiés à un responsable bénévole assisté d'une équipe d'au moins 2 personnes formées (Decalog). → Article 4 - Budget de fonctionnement : les crédits de paiement pour l'acquisition de documents pour la bibliothèque seront de 4 000 € pour l'année 2024 pour environ 1 902 habitants. → - Article 5 - Ouverture au public : la bibliothèque sera ouverte 5h par semaine au public ainsi que 2h tous les 1ers lundis du mois. → - Article 12 (optionnel) - Objectifs d'évolution des services de lecture publique : La commune s'engage veiller à la formation initiale d'au moins 3 personnes de l'équipe. Le responsable, interlocuteur de la BDF, devra être formé. Concernant les objectifs d'amélioration des services, la collectivité choisit de : → Favoriser la participation du responsable et des membres de l'équipe aux formations, aux rencontres des réunions de secteur, aux échanges de documents chez le libraire, par le dédommagement des bénévoles de leur frais de déplacements et de bouche. → Inscrire au budget communal des crédits pour l'animation de la bibliothèque. (Unanimité)

Tempête CIARAN Fonds Exceptionnels

Rapporteur : Christian HORELLOU : Par circulaire du 13 mars 2024, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a confirmé la création d'un fonds exceptionnel destiné à accompagner les collectivités touchées par les dommages occasionnés aux infrastructures et équipements par la tempête Ciaran. Le fonds a vocation à soutenir, sous forme de subvention, des projets d'investissements ainsi que des dépenses de fonctionnement connexes qui concourent directement à la réalisation de ces projets mais également aux ré-

parations qui ont dû être réalisées suite à la tempête sur la collectivité. L'estimation des dégâts sur la commune de Dinéault s'élève à environ 55 000 € HT : mur du cimetière, déblayement des routes, terrain de foot, réparations des chaudières... Afin de bénéficier de la subvention du Département, un plan de financement de cette opération est proposé ainsi : Etat : 80% :44 000 €, commune : 20% : 11 000 €. (Unanimité).

Batiment modulaire. École P. DOUGUET

Rapporteur : Marie Louise BURLLOT : Suite au projet de location et d'installation d'un bâtiment modulaire pour l'école Pierre DOUGUET, voté le 06 juillet 2023 lors du conseil municipal pour la rentrée 2023/2024, l'adjointe en charge des affaires scolaires expose : En raison de l'augmentation du nombre d'intervenants extérieurs au sein de l'école publique pour la rentrée 2024/2025, la collectivité installe le bâtiment modulaire ALGECO sur l'un de ses terrains à

proximité de l'école pour la rentrée scolaire 2024. Ce bâtiment servira de garderie. Ainsi, l'ancienne garderie servira de lieu d'accompagnement des intervenants extérieurs (psychologues pour les enfants en situation de handicap, RASED, réunions diverses, ...) Lors de la réflexion sur le sujet, le conseil avait réceptionné deux propositions tarifaires et le choix s'était porté sur la société ALGECO, qui proposait un bâtiment modulaire d'une superficie de 54 m², pour un coût de 25 244.73 € H.T. La collectivité souhaite maintenir ce choix et installe le bâtiment fin août 2024 pour un montant révisé de 26 198.15 € HT pour 23 mois. A ce coût s'ajoutent les frais de mise en place, d'assurance, de branchements électriques et de contrôle. (Unanimité).

Nettoyage bâtiments communaux : Contrat annuel

Rapporteur : Marie-Louise BURLLOT : Il est nécessaire de renouveler le contrat de prestation de services conclu avec l'entreprise AUL'NET pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2025. Le détail des prestations effectuées hebdomadairement serait le suivant :

- Mairie 4h - Bibliothèque 1h - Salle communale 2h - Maison médicale 2h soit un total de 9 heures de nettoyage par semaine. Le montant mensuel estimé de la prestation s'élèverait à 828 €, en application du coût horaire de 23 € (TVA non applicable). Etant précisé que le règlement de cette prestation s'effectuera au coût réel et tiendra compte du nombre d'heures réalisées chaque mois. (Unanimité).

Rosconnec : Cession voie communale.

Rapporteur : Eric BODIQU : Deux demandes d'acquisition d'une portion de voie communale ont été déposées en Mairie : Ces demandes concernent l'acquisition d'une portion du chemin communal n°34, au lieu-dit Rosconnec, située entre la parcelle ZM n° 390 et n°352. • Mr Iwan MORE, pour une surface d'environ 80 m² Le conseil municipal réuni le 10 décembre 2019 a donné son accord de principe pour ce projet de cession.

• Mr et Mme Jean-Marcel et Jeannine BEGOS, pour une surface d'environ 55 m² ce qui représente la partie restante de la partie cédée à Monsieur Iwan MORE. Après réalisation d'une enquête publique du 19 juin au 03 juillet 2020, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation du chemin rural n°34 au lieu-dit Rosconnec. Suite à l'accord des propriétaires riverains sur les deux cessions, il est proposé d'appliquer le barème suivant : Jusqu'à 499 m² : 3 €/m² soit pour Monsieur Iwan MORE : 240 € et pour Monsieur et Madame BEGOS - surface de 55 m² environ : 165 €. (Unanimité).

(Suite : page suivante).



Questions diverses : • Création d'un **Plan Communal de Sauvegarde** : suite aux récentes intempéries subies par la commune de Dinéault (tempête Ciaran, orage du 18 mai...), la collectivité a décidé de mettre en place un PCS simplifié à l'échelle communale. Ce document contribue à la prévention des risques et à la gestion des crises associées, il vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Ce document est à l'usage du Maire et des élus ainsi que des agents.

• Organisation d'un **concours photo** sur la commune de Dinéault : une refonte du site internet est prévu en 2025, la collectivité souhaite inclure les habitants dans ce projet et ainsi récolter un maximum de clichés de la commune pour une utilisation pour le futur site internet. Cela permettra également de valoriser et de faire découvrir le patrimoine dinéaultais avec une exposition ou une projection des photographies une fois le concours terminé.



Décisions du Maire : 10/07/2024 : JEAN GOASQUEN & FILS : Aménagement plate forme pour installation bâtiment modulaire : 3 250.00 €. - 21/02/2024 GESCIME : Contrat annuel du logiciel de gestion du cimetière 319.32 €. - 30/08/2024 AGENCE MAUVE Maintenance technique site internet : 480.00 €

Travaux sur la Commune

La période des vacances et des congés a donné lieu à la fermeture de certaines entreprises pour le mois d'août.

Cependant, selon le programme établi, les plans d'interventions ont été respectés.

Septembre ouvre une nouvelle période de réalisations et notamment la suite de l'aménagement du bourg (carrefour de la boulangerie – Rue du Chap) (Texte et photos : Guy LE FLOCH,)

Aménagement du Bourg

La rue Ménez ty Lor était la première étape de l'aménagement du bourg. D'ailleurs, la page 6 du bulletin municipal du mois de juillet en donnait les détails. Pour autant, quelques surprises n'ont pu être évitées, notamment la réfection d'une partie du réseau d'eau. La voirie est terminée et embellit indiscutablement cette rue. Aujourd'hui, l'impression générale est bien plus agréable. La signalétique devrait être mise en place rapidement, tandis que les plantations ne s'effectueront qu'en période propice.



Le Roudou-Hir

Au dernier conseil municipal, l'une des délibérations (p 4 du bulletin de juillet) faisait état de l'aménagement de la rue du Roudou-Hir. Cet aménagement a pour but de sécuriser le cheminement des piétons et par la même occasion, apaiser les vitesses des véhicules. C'est également chose faite. Un trottoir a été réalisé tout le long de la voie, sur sa partie gauche (en descendant du bourg), ainsi qu'un nouvel enrobé. Gageons que cet investissement de voirie séduira l'ensemble des habitants de la rue en sécurisant les déplacements piétonniers.



Ecole Pierre DOUGUET ALGECO

Cette réalisation fait suite à la délibération du 6 juillet 2023. En raison du nombre d'élèves et notamment celui des intervenants extérieurs, la collectivité a souhaité la mise en place d'un bâtiment modulaire sur l'un de ses terrains à proximité de l'école. Lors de la réflexion sur le sujet, 2 propositions tarifaires avaient été reçues par le Conseil, le choix se portant sur l'ALGECO de 54 m² au prix de 26 198,15 € pour 23 mois. Il était impératif que cet aménagement soit disponible pour la rentrée du 2 septembre dernier. Le terrassement a été effectué par l'entreprise GOASQUEN, ce qui a permis la pose de l'ALGECO au courant du mois d'août. S'intégrant parfaitement au complexe scolaire celui-ci sera utilisé pour la garderie.



Terrain de jeux

Tout le monde connaît le terrain de jeux et par voie

de conséquence, l'ensemble des équipements de jeux qui le compose. Ils ont subi les outrages des ans et n'offraient plus les garanties suffisantes d'utilisation. La décision a donc été prise de changer les plus vétustes. Il s'agissait du portique en bois. Les nouveaux jeux sont naturellement arrivés en kits accompagnés de leurs notices de montage.



Il a donc fallu que les agents techniques Clément le DU et Florian BROTHELANDRE s'y mettent : le fil rouge sur le bouton rouge, le fil vert...

C'est ainsi que cette structure flambant neuve fait aujourd'hui le plaisir des petits et des moins grands. Et il faut reconnaître que ces jeux sont bien occupés.

6

Hommage à Jean Pierre DOUGUET

Mercredi 7 août 2024. Moment de recueillement au lieu-dit Lesserguy, sur les hauteurs de Saint Nic. La stèle et la plaque commémoratives, posées en 2013 sont au pied d'un talus, en pleine verdure, à l'entrée du chemin de Lescorbeau. Un nom y est inscrit en lettres d'or : Jean Pierre DOUGUET.

Originaire de Dinéault, (Moulin Lézaff) ce résistant FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) a été exécuté par les Allemands le 7 août 1944. Il a été l'un des hommes, parmi tant d'autres, qui a connu les actes de cruauté de la guerre 39/45 et les conséquences d'une débâcle des armées allemandes. Ce résistant de la première heure a été arrêté une première fois à Brest, il s'évade de la prison de Pontaniou et tient le maquis jusqu'au 7 août 1944. En voulant rendre visite à sa famille réfugiée à Ploëven, il se fait intercepter par la dernière unité allemande sur le secteur, alors que les hostilités sont terminées. Elle va l'emmener et il sera roué de coups tout au long de la route, attaché par les poignets à un cheval, jusqu'à la route de Lesserguy où il sera abattu après avoir creusé sa propre tombe. Il sera découvert un mois plus tard, et le corps sera rendu à sa famille à Dinéault où il repose. Reconnu mort pour la Patrie, c'est pour lui rendre hommage, qu'Annie KERHASCOËT, Maire de Saint Nic et Guy LE FLOC'H représentant le Maire de Dinéault, ont déposé une gerbe au pied de la stèle. Ils étaient accompagnés de quelques membres de la famille et de délégations de portedrapeaux et d'anciens combattants. Triste souvenir...

(Texte : Guy LEFLOC'H. Images : Archives.)



Comité des Fêtes : Moules-frites

Le Comité des Fêtes, était très satisfait de cette soirée,



dont c'était la deuxième édition : « *Nous sommes très heureux de cette réussite, avec 100 repas de plus par rapport à l'an passé et les deux groupes musicaux qui ont animé cette soirée ont conquis les convives. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants pour leur venue et leur confiance* ». Le comité des fêtes de Dinéault, qui avait été mis en sommeil entre 2020 et 2022, peut se targuer d'une nouvelle belle réussite, avec l'édition 2024 du repas moules frites avec concerts gratuits qui s'est déroulée ce vendredi 23 août en soirée. 400 convives se sont réunis dans la salle

de La Tour d'Auvergne, lieu de repli choisi pour tenir compte des conditions météorologiques aléatoires. La file d'attente, débordant allégrement à l'extérieur de la salle, en témoignait.

(Texte et photos : le Comité des Fêtes,)

Nouveaux services à DINEAULT

D'Elfe in Breizh Bar- journaux Etc..

L'ancien Bar des Sports est devenu, depuis quelques semaines « **D'Elphe in Breizh** ». Curieux nom qui trouve toute son argumentation au travers des explications de Delphine DUDRAGNE, nouvelle gérante de cet espace dinéaultais. Delphine est originaire de Bourgogne, de Chalon-sur-Saône exactement. En posant ses valises à Brasparts, son rêve était d'acquiescer un bar-tabac.

Il lui aura fallu 2 années pour qu'une opportunité se présente : Dinéault. L'une de ses idées était de changer de nom à l'établissement, avec un souhait : que le mot Breizh y figure, car elle adore cette région. Son prénom, Delphine, fera le reste en donnant à l'enseigne un clin d'œil appuyé aux légendes bretonnes.

(Texte et photo : Guy LE FLOC'H)



« *Installée depuis début juillet, je suis vraiment ravie de faire partie de la communauté dinéaultaise. Le bar d'Elfe in Breizh a bien démarré ses activités multiservices, en accueillant chaque jour, une clientèle bien sympathique et indulgente sur l'agencement des lieux. Je les en remercie vivement !*

*Je prévois encore d'entreprendre quelques travaux en cette fin d'année. Je suis impatiente de vous proposer une **cuisine familiale en restauration traditionnelle**: menus du jour en semaine et week-end : propositions.*

*Je mets en place quelques soirées conviviales et familiales, à commencer par : Les soirées « **Jeux de Société** » qui seront prévues le 3ème vendredi de chaque mois. La 1ère est fixée au **vendredi 20 septembre 2024 à 16h30 pour les enfants, à 18h pour les adultes**. DAVY, référent pour la ludothèque de Polysonnance Châteaulin, m'accompagnera dans cette nouvelle aventure, avec la participation des bénévoles du Comité des Fêtes de Dinéault. Une 1ère **soirée CONCERT** est fixée le **31 octobre**, ça va swinguer avec le groupe « **4 to the Box** » : Déguisements bienvenus et planches apéros proposées. Tout au long de l'année, je reçois des artistes locaux intéressés pour exposer leurs travaux à vendre ou non.*

*Je vous accueille le **lundi de 7h30 à 13h (fermé l'après-midi)**, les **mardis, mercredis, jeudis de 7h30 à 19h30 (pause de 13h à 15h)**, le **vendredi de 7h30 à 21h**, le **samedi de 9h à 21h** et le **dimanche de 9h à 13h (fermé l'après-midi)**. **Tél : 09.67.41.58.44. Site Facebook : D'ELFE IN BREIZH.** »*

(Texte : Delphine DUDRAGNE)

7

Rentrée scolaire 2024

Ecole Sainte Anne



Les rentrées scolaires se sont normalement déroulées dans les 2 écoles de la commune, ce lundi 2 septembre. Finies les grasses matinées, le farniente au soleil, les petits tours à la plage ! Le moment est venu de retrouver la cour de récréation, les copains et copines et... les livres et les cahiers sans oublier les enseignant(e)s. Car il est un temps pour tout, et celui qui se prépare doit permettre d'apprendre, de comprendre...

C'est sous un ciel peu encourageant que les enfants, accompagnés de leurs parents, ont rejoint leur école respective.

Fidèle à son habitude et en l'absence du directeur Nicolas KERBRAT retenu en classe à Châteaulin, Nicole KERVILLA a accueilli les 29 élèves de l'Ecole Sainte Anne. Guy LE FLOC'H, adjoint au Maire, représentait la Municipalité. Un petit café, préparé par l'APEL, permettait d'adoucir les séparations parfois difficiles !

En souhaitant la bienvenue aux nouveaux élèves, elle a diffusé un certain nombre d'informations utiles et notamment développé quelques projets de l'année scolaire. C'est ainsi que dès le mercredi 4 septembre, les CE et CM se sont dirigés vers Paris dans le cadre des Jeux Paralympiques, pour assister à 2 matchs de basket-fauteuil. Assurément un moment qui restera gravé dans les esprits et sur les images ! 14 élèves ont assisté aux compétitions.

Après un trajet en train puis en métro, ils sont arrivés à l'Accor-Arena de Paris-Bercy.

Deux rencontres à leur programme de la journée : pour la 5ème place entre l'Espagne et l'Australie. L'ambiance dans la salle était électrique, et les élèves de Dinéault encourageaient avec ferveur l'équipe espagnole, bien que celle-ci ait perdu par la suite, de quelques points. Ensuite, un quart de finale féminin : malgré une belle prestation du Japon, la Chine largement supérieure, avec une victoire à la clé. Avant de reprendre le train, le groupe a pris le temps de se promener dans les rues de Paris,

Cette sortie s'inscrit dans le cadre du projet "Ma Classe aux Jeux", lui-même rattaché au programme "Génération 2024", pour lequel le multisite des écoles Saint-Joseph de Châteaulin et Sainte-Anne de Dinéault a obtenu un label en septembre 2023. Les écoles s'étaient engagées ainsi à développer des projets avec les clubs sportifs locaux, à participer aux événements olympiques et paralympiques et à favoriser l'inclusion des personnes.

Un autre déplacement en mars 2025, avec un séjour de 3 jours et 2 nuits à Pleumeur-Bodou sur le thème de la nature, des oiseaux et naturellement sur l'astronomie.

Et puis la poursuite de la mise en place des peintures sur la fresque de la cour ; si le fond de mur est fin prêt, la réalisation des personnages de contes méritera certainement une attention particulière. Le vélo avec le Véloce-club Châteaulinois, la piscine ou encore la bibliothèque sont bien sûr, maintenus. Un point particulier pour cette année 2024 : son centenaire. En effet l'école Sainte Anne a ouvert ses portes en janvier 1925. Cent ans d'existence ! Aussi toutes les imaginations seront sollicitées autour de ce chiffre : 100. Un beau défi qui sera relevé par d'autres festivités.

(Texte et images : Guy LE FLOC'H, Nicolas KERBRAT, Nicole KERVILLA)



Les Associations 2024



Déjà 10 ans que les amoureux de la danse de salon suivent **YAKADANSE**. Prendre un cours de danse de salon, c'est l'occasion de rencontrer du monde, d'échanger, de partager, de se changer les idées, de renforcer son couple, de maintenir son corps, de faire marcher son cœur, son cerveau et avant tout de se faire plaisir.

Les danses, Rock, Salsa, Rumba, Valse, Chachacha, Tango, Paso, Quick-Step etc... s'adressent à tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité sociale et physique.

Les cours sont dispensés par un couple de professeurs qui a su garder un côté convivial au sein de l'école qui est et restera à échelle humaine. Ils dansent ensemble depuis plus de 20 ans.

Vous voulez apprendre à danser ou parfaire vos connaissances ? YAKADANSE vous invite à la découverte de la danse de salon à un cours à votre convenance à la salle « La Tour d'Auvergne » à Dinéault. Le premier cours est gratuit.

Les lundis (niveau 1 débutants) et les mercredis (niveau 2 confirmés) de 20 h à 22 h. Contacts : yakadanse@outlook.com ou Annie au 06.81.80.17.89.

(Texte et image: YAKADANSE)



COURS DE YOGA A DINEAULT. Cours proposés par l'association IMMANENCE YOGA, et son enseignante Carole QUEINNEC, le mardi soir à 17h30 et 19h00 à la salle communale. Un cours d'essai gratuit. + d'infos : Carole Queindec : 06.08.95.57.39. Site : www.immanence-yoga.fr.

Mail : contact@immanence-yoga.fr

(Texte et image: Carole QUEINNEC)

RELAX SON



Dans le Finistère, à Dinéault, l'association **Relax Son** vous invite à vivre des expériences sensorielles uniques, le samedi une fois toutes les 3 semaines. Grâce aux gongs, aux tambours, aux bols tibétains et de cristal, explorez la résonance des sons pour libérer les blocages énergétiques. Le mental en veille, un état de paix intérieure et de bien-être profond ouvre des espaces inconnus de votre subconscient. Lâchez prise et ressentez la magie des vibrations pour découvrir une part de votre univers. Porte ouverte le samedi 21 septembre à 14h à la salle communale.

Contact : Philippe et Patricia **BURTY** : 06 23 99 40 48.

(Texte et image: Relax Son)

8

Rentrée scolaire 2024 Ecole P. Douguet

L'école publique Pierre DOUGUET recevait 91 élèves. Deux points particuliers pour cette rentrée : la mise en place d'un espace supplémentaire de 54 m². Un ALGECO a, en effet été posé cet été en bord de cour. Cet aménagement modulaire a nécessité un terrassement et une légère surélévation par rapport



à la cour, compte-tenu des risques potentiels en cas de fortes pluies. Situé au fond de la cour, il s'intègre avec l'ensemble du bâtiment principal. Ce module servira de garderie. Outre les frais de mise en place, d'assurance, de branchement électrique et de contrôle, l'opération coûte 26 198,15 € HT pour ces 23 mois de location.

Un autre point de cette rentrée à l'école Pierre DOUGUET concerne le programme ERASMUS.

Erasmus soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il s'agit également de renforcer et d'acquérir des techniques d'apprentissage de l'inclusivité développées dans les écoles européennes. La définition globale de l'inclusivité est celle-ci : caractère d'un groupe, d'un milieu ou d'un système qui a fait l'objet de mesures visant à ce que toutes les personnes sans distinction reçoivent un traitement adapté à leurs besoins et capacités et aient accès aux mêmes avantages et possibilités. Elle est plus souvent liée aux personnes en situation de handicap, y compris dans le milieu scolaire.

Erasmus comporte également une importante dimension internationale. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel et ce, au niveau mondial. C'est dans ce cadre que les institutrices, ATSEM, AESH et intervenants du RASED, ont pour projet, dès novembre prochain, d'effectuer des voyages dans plusieurs pays européens : Portugal, Italie, Suède et Finlande afin de renforcer et d'acquérir des techniques d'apprentissage de l'inclusivité développées ailleurs. Un dossier de demande de subvention à l'Agence Erasmus, a reçu une réponse favorable pour un montant de 34 676,00 € pour financer les frais de voyage et de séjour, les visites préparatoires, les frais d'inscription... Elle transitera par l' OCCE - (Office Central de la Coopération à l'École). (Voir délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2024 p.3 de ce bulletin).

La rentrée scolaire de l'école Pierre DOUGUET s'est faite en présence de Christian HORELLOU, Maire, et de Marie-Louise BURLLOT, Adjointe en charge des Affaires Scolaires.

(Texte et images: Guy LE FLOC'H)

Le RGPD. Mise en application.



Nos lectrices et lecteurs ont certainement remarqué que certaines photos du dernier bulletin ont été modifiées avec des visages cachés (floutés).

Le bulletin communal, ce magazine recensant les événements et les manifestations qui ont marqué la commune, est un élément indispensable pour une bonne communication. Pour autant nous sommes contraints de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égali-

taire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE).

En quoi consiste ce texte :

Les données personnelles sont les informations qui permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique : un nom, une date de naissance, une adresse, une photo, etc... Respecter les règles de protection des données est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés et des agents. C'est aussi un gage de sécurité juridique pour les élus qui sont responsables des fichiers et des applications utilisées au sein de la commune.

Notre commune utilise le bulletin pour transmettre des informations aux habitants et aborde ainsi plusieurs sujets comme la création de nouveaux projets, l'évolution des quartiers, certaines activités comme le marché de Noël, une fête communale etc. ou encore, une rubrique dédiée aux naissances, mariages et décès.

Depuis l'entrée en vigueur du RGPD, l'administration communale ne peut plus insérer les avis de naissance ou de mariage par exemple, ainsi que de publier des photos ou des coordonnées de contact sans l'accord écrit des intéressés ou de leur(s) représentant(s).

Le Bulletin Municipal utilise très souvent des photographies et parfois des coordonnées de contact.

Sans rentrer dans le détail, (le guide de sensibilisation édité par le CNIL comporte pas moins de 54 pages !), désormais, il faut impérativement faire signer une autorisation de droit à l'image pour les personnes figurant sur le bulletin selon les conditions suivantes :

- Si plus de 3 personnes majeures sont présentes sur la photo, une autorisation n'est pas nécessaire.
- Si moins de 3 personnes majeures sont présentes sur la photo, la signature d'une autorisation est obligatoire (sauf si ces personnes sont des élus car, ils sont considérés comme des personnalités publiques).
- Si les personnes présentes sur les photographies sont mineures, il est impératif de faire signer aux 2 représentants légaux de l'enfant, l'autorisation de droit à l'image.

Il est parfois, sinon difficile voire parfois impossible, de faire signer ces autorisations. Les visages sont donc floutés, notamment pour les mineurs, lorsqu'il y a une incertitude.

Lorsqu'il y a des coordonnées de contact, la nécessité de fournir une autorisation est également demandée.

Cette règle sera donc mise en œuvre dès cette rentrée pour la réalisation du Bulletin Municipal.

(Source: Règlement Général sur la Protection des données – : Guy LE FLOC'H)



Le Comité Syndical du PNRA



G. LE FLOC'H – C.HORELLOU – JF FRANCK – P. THURRIEZ

LA CHARTE du PARC NATUREL REGIONAL d'ARMORIQUE

À quoi ressemblera l'Armorique dans 15 ans ? Comment habiterons-nous les villes et les villages ? Comment nous déplacerons-nous ? Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ? Où iront-ils travailler ?

Ces questions sont au cœur des réflexions pour construire le nouveau projet de territoire puisque la charte des engagements pris en 2009 par les acteurs arrive bientôt à son terme.

L'Armorique a été le deuxième Parc naturel régional créé en France, en 1969. Sa charte actuelle a été adoptée en 2009. Aussi, le Parc a débuté une procédure de révision, en vue de construire son projet de territoire pour les 15 prochaines années, sur la période 2027 – 2042.

Nature, agriculture, énergie, climat, eau, développement local, tourisme, culture... Tous les 15 ans, chaque Parc Naturel Régional doit élaborer un contrat (appelé charte) qui matérialise le projet de protection et de développement de son territoire. Ce renouvellement, dont dépend le classement du Parc, permet de prendre en compte les évolutions environnementales, sociétales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et cadres de vie. Pour construire sa charte, le Parc met autour de la table l'ensemble des acteurs présents sur le territoire. L'objectif de cette concertation : identifier ensemble les enjeux et défis à relever pour fixer les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et co-construire les mesures concrètes à mettre en œuvre.

Le jeudi 28 mars, les élus du Parc naturel régional d'Armorique ont approuvé en comité syndical le projet de charte, une étape importante pour le renouvellement du label « Parc naturel régional » en 2027. Cette adoption fait suite à un processus de révision et de concertation avec les acteurs du territoire enclenché il y a plusieurs mois.

L'objectif est d'agir ensemble de façon coordonnée pour prendre soin d'un territoire exceptionnel, classé Parc Naturel Régional. La Région Bretagne assure le pilotage de la procédure de création ou de renouvellement du Parc, avant validation par l'État avec un décret signé du Premier ministre.

Cette future charte va engager les acteurs du territoire et particulièrement les collectivités territoriales autour d'orientations partagées et d'actions concrètes. Elle est le fruit d'une importante concertation animée par les élus et agents du Parc, réalisée en 2022 et 2023.

Véritable projet de développement durable pour le territoire, le rapport de charte s'articule autour de trois grandes ambitions : → Développer la vitalité du territoire. → Protéger et restaurer la nature et les paysages. → Mieux connaître, agir et expérimenter.

La charte qui sera co-construite entre tous les acteurs devra être signée en 2027 par les collectivités du territoire, les communes et les intercommunalités, ainsi que par le Département et la Région.

Elle sera au préalable approuvée par l'État qui veille à ce qu'elle intègre bien la législation en vigueur et les stratégies nationales (exemple : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale des aires protégées, code de l'environnement, code de l'urbanisme, etc.).

C'est ainsi qu'au début de l'année, les services compétents du Parc ont entrepris l'écriture d'un pré-projet qu'il a soumis à l'ensemble des élus. Ce document de plus de 230 pages établit les diagnostics, les évolutions et définit en termes de fiches techniques les moyens de mise en œuvre des différentes mesures.

Guy LE FLOC'H, délégué de la commune au Parc a fait un certain nombre de commentaires, de remarques et posé quelques questions. Il a d'abord constaté que « *la rédaction de ce document a été et est un exercice redoutable, dans laquelle se mêlent **réalité** (par un état des lieux précis selon les marqueurs disponibles), **imagination** (pour décliner l'ensemble des méthodes susceptibles de développement ou d'évolution), et **ambition** (par une projection et une prospective talentueuses et originales des objectifs souhaités)* ».

Il s'interroge par ailleurs du poids de cette charte qui ne représente que 15% des communes et 7% de la population du Finistère ! Il s'interroge aussi sur le développement de la vitalité des territoires au travers de l'agriculture : « *la situation de la profession est plus que pré-occupante.../... le doute, l'empilement des obligations normatives, les transmissions, le droit de vivre de son travail, la PAC aux mains de Bruxelles, les accords commerciaux etc...* ». La dynamisation des villes, centres-bourgs et villages : PLU, PLUiH, ScoT et autres encadrent par la loi et parfois de façon drastique l'avenir des petites communes qui connaissent, pour certaines, des problèmes majeurs (eau, santé...). Il évoque également le tourisme durable, la protection des sites remarquables (Le Passage, les marais de Rosconnec, et surtout le Ménez-hom...), la lutte contre les émissions de CO₂, l'évolution de la société, la boîte à outils des élus, la portée juridique de la Charte.

C'est dans ce cadre que Jean-François FRANCK, Directeur du PNRA et Pierre THULLIEZ, Directeur adjoint et chef du service Patrimoine naturel, littoral et randonnée au Conseil départemental du Finistère ont souhaité rencontrer les représentants de la commune de Dinéault : le Maire, Christian HORELLOU et le délégué au Parc, Guy LE FLOC'H.

Il s'est agi d'échanger sur les remarques et questions posées : les arguments développés dans les deux sens auront la possibilité, d'être pris en compte et viendront compléter la rédaction définitive de la charte.

Règlement du concours photos

Objet du concours : La Commune de Dinéault organise un **concours de photographie gratuit**, dans le but de valoriser et de faire découvrir le patrimoine dinéaultais. Les photos seront ensuite utilisées sur le nouveau site internet, les bulletins municipaux de la commune et autres parutions communales.

Conditions de participation : Ce concours est ouvert à toute personne de la commune (habitant sur la commune au 1er janvier 2024), adultes et enfants. Il est réservé aux photographes amateurs. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte la publication sous licence libre. La Commune ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur. Les concurrents devront accepter la reproduction et la parution de leurs œuvres, ainsi que la citation de leurs noms et prénoms, notamment dans le bulletin municipal et sur le site de la commune et autres parutions communales.

Les **élus de la commune et organisateurs** du concours photos **ne sont pas autorisés** à participer à ce concours.

Le concours est **ouvert à compter du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025**. Date limite des envois : **31 mars 2025**.

Ce concours a pour thème : « Le plus bel endroit de Dinéault ». Votre photo incitera la personne qui la regarde à rechercher le lieu de sa prise de vue pour partir à la découverte de notre village. Donnez libre cours à votre créativité et n'hésitez pas à nous envoyer vos plus belles photos ! Le **cliché gagnant figurera en première de couverture** sur l'un des bulletins municipaux 2025.

Pour l'utilisation publique des photos de propriétés privées, l'accord des propriétaires sera demandé par le propriétaire du cliché avec preuve de l'accord à l'appui (autorisation signée à remettre avec le bulletin d'inscription et la photo).

Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies : La personne qui souhaite participer au concours devra faire parvenir par mail ses photos (**maximum 3, photos prises sur le territoire de Dinéault**) et dans la limite des dates du concours **uniquement par mail** à accueil.dineault@orange.fr. Les clés USB ne seront pas acceptées.

Le dossier doit contenir :

- Un **bulletin de participation rempli et signé**. Ce bulletin est disponible à l'accueil de la Mairie ou peut être complété ci-dessous.
- Des **photographies en couleur ou en noir et blanc**, au format numérique haute définition (poids compris entre 2 et 5 Mo par photographie), enregistrées au **format « Jpeg »**.
- Chaque photo doit être accompagnée d'un **titre (obligatoire)**.
- Le nom de la personne qui participe au concours ou tout autre signe distinctif ne devra pas figurer sur la photographie, afin de ne pas influencer le jury au moment de la sélection.
- Chaque fichier devra être **identifié par votre « nom, prénom »**. **Une seule participation** par personne sera acceptée.

Le **jury** qui désignera les lauréats (3 photographies seront sélectionnées) en tenant compte de la qualité esthétique de la photographie, de son originalité et de l'adéquation de la photographie avec la thématique, sera composé de Monsieur le Maire et des membres de la Commission Communication.

- Une **sélection** sera effectuée par le jury qui déterminera le meilleur cliché selon les critères suivants : respect du thème, originalité, qualité, réalité de la prise de vue et esthétique de la photographie.

- Une **exposition** d'une partie des photos sera organisée du **01 au 30 avril 2025**, le lieu restant à définir.

Proclamation des résultats : Les lauréats du concours ainsi que leurs œuvres seront présentés sur le bulletin municipal du mois de mai 2025 et utilisés sur le nouveau site internet. Les heureux **gagnants seront récompensés !**

Comptant sur votre participation et votre créativité ... Bonnes prises de vues ! (Texte Nina MAGUET)

BULLETIN DE PARTICIPATION (MAJEUR-E) – CONCOURS PHOTOS

Prénom : Nom : Adresse :

Ville : Code postal : Téléphone :

E-mail : Nombre de photos proposées :

Je soussigné(e).....donne mon autorisation pour la reproduction et la parution de mes œuvres, ainsi que la citation de mon nom et mon prénom dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune ou pour toute autre parution communale.

Vos données sont nécessaires à la collectivité pour assurer votre inscription au concours photo organisé par la commune. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : accueil.dineault@orange.fr et Mairie de Dinéault, 3 Rue de la Tour d'Auvergne 29150 DINEAULT.

Date et signature

BULLETIN DE PARTICIPATION (MINEUR-E) – CONCOURS PHOTOS

Prénom : Nom : Adresse :

Ville : Code postal : Téléphone :

E-mail : Nombre de photos proposées :

Je soussigné(e).....donne mon autorisation pour la reproduction et la parution de mes œuvres, ainsi que la citation de mon nom et mon prénom dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune ou pour toute autre parution communale.

Je soussigné(e)....., parent(s) dedonne(nt) l'autorisation à mon enfant de participer au concours photo organisé par la commune de Dinéault.

Vos données et celles de votre enfant sont nécessaires à la collectivité pour assurer l'inscription de votre enfant au concours photo organisé par la commune. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : accueil.dineault@orange.fr et Mairie de Dinéault, 3 Rue de la Tour d'Auvergne 29150 DINEAULT.

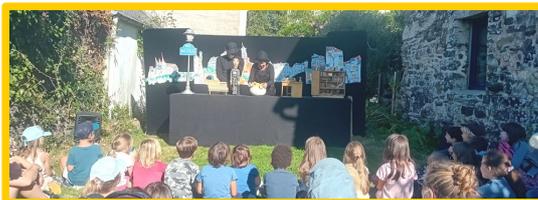
Date et signature

11

Dernière minute... Le Passage

La fête du Passage : une première édition réussie !

L'association « **Les Passagers de l'Aulne** », créée au printemps 2024, a organisé sa première fête du Passage le 14 septembre. La météo – enfin ! - favorable a permis un déroulement optimal de la fête. Plus de 300 personnes sont ainsi passées au Passage dans l'après-midi et la soirée. Sur l'Aulne, toute l'après-midi ont eu lieu des baptêmes de catamaran sportif: Hervé DUPREZ a ainsi permis à grands et petits de profiter d'une courte initiation sur une eau calme et sous un soleil radieux. Sur terre, la Compagnie de Marionnettes « La P'tite semelle », de Dinéault, a régala plusieurs dizaines de personnes de son spectacle, « La dragonne de la rue Voïtchka », avant que la musique ne prenne le relais. Il y en avait pour tous les goûts: la Vie en vrac, duo de chanson basé à Dinéault, a entamé la session musicale, suivie par un groupe de chants de marins et de musique traditionnelle bretonne; vers 21 heures le quartet Dan Ar Jazz a ravi les amateurs de jazz traditionnel en reprenant de nombreux standards. Tous les artistes avaient accepté de se produire gracieusement pour soutenir la première édition de la fête des Passagers de l'Aulne; les spectacles étaient donc en accès à prix



libre, chacun-e contribuant librement à la hauteur de ses moyens, ce qui a permis de défrayer les artistes.

Une petite restauration, préparée par de nombreux bénévoles à partir de produits locaux, qualitatifs et souvent bio, a calmé les fringales tandis que le bar désaltérait le public à partir de bières, cidres et jus de fruits locaux, en cohérence avec la démarche de l'association tournée vers l'animation de la vie locale. A ce titre les agriculteurs ont fortement aidé au déroulement de la manifestation, prêtant un champ pour parking, mettant à disposition leurs tracteurs et remorques et donnant généreusement de leur temps pour la mise en place des installations.

Le Comité des Fêtes a aussi permis la réussite de l'événement avec l'appui de nombreux bénévoles et le prêt de matériel.

La municipalité a notamment fourni les tentes, le matériel électrique....et l'accès à l'électricité !

L'association se réunira prochainement pour faire le bilan de cette première édition....et réfléchir à la deuxième! Le matin, l'Assemblée Générale a élu son conseil d'administration, présidé par Benoît ROFFIN, habitant.....Le Passage!
(Texte Vincent TRUELLE. Photos Vincent TRUELLE - André GOURLAN. Photo aérienne Oscar LE PAGE)

Le Comité des Fêtes

INSCRIVEZ-VOUS

MARCHÉ DE
Noël

Dimanche 1er Décembre
DINÉAULT

Créateurs, artisans, producteurs...

contactez nous par mail:

comitedesfetesdedineault@gmail.com



Le comité des fêtes

MARCHÉ DE
Noël

Dimanche 1er Décembre
DINÉAULT

Créateurs, artisans, producteurs...

contactez nous par mail:

comitedesfetesdedineault@gmail.com



Le comité des fêtes

OCTOBRE ROSE, MOIS DE MOBILISATION AUTOUR DU CANCER DU SEIN Se faire dépister, un geste essentiel !



Octobre Rose est le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein et particulièrement à son dépistage. Le CRCDC Bretagne se mobilise sur tout le territoire breton, avec de nombreux acteurs, dont les Caisses d'Assurance Maladie et la Ligue contre le cancer, en organisant des manifestations et des événements tout au long du mois d'octobre pour encourager les femmes à participer à ce dépistage. La liste des actions prévues sera publiée sur notre site internet.

Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer du sein est à la fois le **plus fréquent** et la **première cause de décès par cancer** chez la femme. Ainsi, chaque année, **plus de 60 000 nouveaux cas** sont détectés en France. **Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera touchée par le cancer du sein.** La détection d'un cancer du sein à un stade peu avancé de son développement permet de guérir plus facilement et de limiter le recours aux traitements les plus lourds.

Comment se faire dépister concrètement ?

- **Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé** (généraliste, gynécologue ou sage-femme), est recommandé tous les ans.
- **A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans**, dans le cadre du dépistage organisé, **une mammographie (examen radiologique des seins)**, est à réaliser **tous les 2 ans**, en l'absence de symptôme ou de facteur de risque de cancer du sein. Cette mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire et sera remboursée selon les conditions habituelles. Toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue expert.
- **Une consultation médicale impérative, en cas de modifications des seins** : apparition d'une "grosseur" dans le sein ou sous un bras (aisselle), modification de la peau, modification ou écoulement du mamelon, changement de la forme des seins... Ces signes ne signifient pas nécessairement la présence d'un cancer mais doivent être signalés au médecin.
- Dans certaines situations, en fonction des **antécédents personnels ou familiaux**, ou en cas de **prédisposition génétique**, un **suivi médical spécifique** est nécessaire, dans le cadre d'un dépistage individuel.

Votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions sur le cancer du sein et son dépistage. Ils vous orienteront, en fonction de votre âge et de votre niveau de risque, vers les modalités de suivi les plus adaptées.

Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :

Femmes 50 à 74 ans

Dépistage du cancer du sein

Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

Femmes 25 à 65 ans

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Hommes et femmes 50 à 74 ans

Dépistage du cancer colorectal

Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.

Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?

Appellez votre Caisse de Sécurité Sociale : CPAM : en composant le 3696
MGEN : en formant le 3676
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22 02.96.60.83.00	Antenne 29 02.98.33.85.10	Antenne 35 02.99.30.40.10	Antenne 56 02.97.40.29.39
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh

Ou rendez-vous sur notre site internet : <https://depistage-cancer.bzh>

Mariage :
1

Avec l'accord des familles concernées.

Ophélie **ROUSSET**
et
Simon **SENECHAL** le
20/07/2024

Décès :
5

Yvonne **QUEMENER** ép. **POUDOULEC** – 95 ans – le 25/07/2024
Céline **LE GOFF** ép. **LAUTROU** – 81 ans – le 03/08/2024
Robert **CATHRIN** – 85 ans – le 13/08/2024
Alain **MORVAN** – 60 ans – le 17/08/2024
Ronan **LE CANN** – 69 ans – le 21/08/2024

L'expression de l'opposition

Pas de communiqué